

DIMANCHE IN AVRIL 11855

MINERO 15.

On cationne à l'imprimerie du Gouvernament. PRIX: 12 fr. PAR AN. payables par trimestre et d'angues.

# MESSAGER:

Annonus: 1 francile ligne. aractèse 9 points (pet.-rom. AU COMPTANT.

Gouvernement.

# DE TAIHTI.

# PARTIE OFFICIELLE.

#### ORDRE.

Le. Commandant particulier, Commissaire imperial, P.

L., près les de la Société. Vu les arfètés du 5 mai 1849, du 49 janvier 1850 et du 31 mars 1851, fixant pour chacune de ces années la pres-

tation pour l'entretien des routes à 4 journées de travail ou à 20 francs, exigibles, par trimestre et d'avance; En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 28 àvril (843, rendue applicable aux illes de la Société,

ARRETE:

La prestation pour la réparation des routes de Tahiti et

Moorea est fixée pour le 1<sup>ee</sup> serviestre de l'année 4855, à 2<sup>ee</sup>

Moorea est fixée pour le 1" servistre de l'année 1855, à 4 guernées de travair où a 10 france, et afin d'en revenir aix termes de l'arrêté du 19 janvier 1850, lequie l'à vété abtion, gio en mindiffé, per alorix arrêté monéérair. In present pour en motiffé, per alorix arrêté monéérair. In present mois, et par les résident de Papeele, directoment entre les mains de M. le trésoirer colonie de trésoire colonie.

Le présent sera inséré au Messager de Tahits et au Bulletin officiel de la colonie.

Papeete, le 7 avril 1835.

#### ROY.

Le Commandant particuliér, Commissaire impérial P. 1. porte à la connaissance du public l'ordre, en date du 20 janvier (4835, de M. le Couverneur das Établissements français de l'Océanie, relatif à l'état et aux conditions de la propriété en Nouvelle-Caledonie.

Le Clief de division, Gouverneur des Établissements français de l'Oceanie, Commissaire impérial près les fles de la Soviété,

Considerat qu'il cet de princip que lorsqu'une puissance martituse se roit souveaux d'une retre son encepe cocupie par une nation divisitée de passedre seilment par des l'inber savançes, cetto price de possion annels tous des contrats antérieurs faits par les particulers avec le se contrats antérieurs faits par les particulers avec le regiens de la Novelle-Calislopier et de ses depundances, de la Novelle-Calislopier et de ses dépundances de la Novelle-Calislopier et de ses dépundances de la Novelle-Calislopier et de ses dépundances de la Novelle-Calislopier et de se dépundances de la Novelle-Calislopier et de se dépundance de la Novelle-Calislopier et de se dépundance de la Novelle-Calislopier et de la comme no consider particuliers soil par vente, change, den vente de la latine ou marde de transmissio "quédonge en faceur d'inférifiée qui en état pais particules foi fout tritiu où se soit pas aborigieres duite territore.

« Conferentiment aver instructions qui lui not c\u00e3 changes
and conferentiment aver instructions qui lui not conferentivo anno de Sa higheit Empirerra; rou Ministra
exercitaire gliata air dipartement da la marine et des codes
de la Naveille-Caldedonie et dependancies que corti qui emanere air da coverergene de Sa higheit, par l'interpréduire et son réprérentant dans cel·las, délam mois et non
manere air da coverergene de Sa higheit, par l'interpréduire et son réprérentant dans cel·las, distant mois et non
direct de la marine de prévent qu'et de fais avec, les
defeit de la marine de prévent qu'et de fais avec, les
defeit de la marine de prévent qu'et de confe, als celdrés de la marine de conference de la marine de la marine
de la comment de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine de la marine
de la marine de la marine
de la marin

2º Le Gouvernement se réserve exclusivement le droit d'acheter les terres occupées par les indigenes, et la praprieté comme domaines de toutes terres non eccupées ainsi que les forêts qu'elles renferment. Lui seul pourra-en faire la concession aux colons qui ciendront cotabiir dans ces fles, soit par ventes, ces-ions grafuiles ou tout autre mode et à des conditions qui seront ulterieurement fixees.

to Considerant, d'un aure colé, qu'agent avait insight a consentement de l'occupation le draphé les quarrejaneté; conformément aux principes du droit international, international, international, international, international de l'aute mainter optival le, les oiles serieux et du tripier du me mainter optival le, les oiles serieux et custrapresse de la consente de l'aute mainter optival le, les oiles serieux et custrapresse avait de l'aute mainter optival le, les oiles serieux et de l'aute d'aute des les des distantes de la commandation de l'aute d'aute de la consente mainter le surface qu'il provinct avoir requir a l'a pressudant de la partir du sul replie de cuprat divince des l'aute de la consension provincipe purara continue nu colles et du concession provincipe purara cette de la concession provincipe purara cette de la concession provincipe purara de la concession provincipe pura de la concession provincipe pura de la concession provincipe de la concession de la concession provincipe de la concession de la concession de la concession provincipe de la concession de la concession de la concession de la concession de la concession

Ao Dans les concessions qui seroal ainsi faitos on ne comprendra jamais aucun cap ou promoutoire, baie ou tle, ini aucune partie de territoire qui paisse dire un jour nécessaire à la défense du pays, ou choisie cointe emplacement pour fonder une ville.

Fait a Port-de-France (Nouvelle-Caledonie) le 20 janvier 1825.

## Le Gouverneur,

\_ Signe : Do BOUZET.

Il s'est glisse, dans notre dernier numéro du Messager, une erreur que nous devons rectifier, bien que tous nos lecteurs l'aient sans doute déjà fait eux-mêmes.

Page 4<sup>10</sup>, 2e colonne, 3e alinéa. Au lieu de : le rôle de la Russie devient de plus en plu embarrassant.

Lisez:

Le role de la Prusse devient de plus en plus embarrassont, etc.

# NOUVELLES DIVERSES.

Nous copions dans le Spectateur de la Nouvelle-Zetande, du 25 janvier; les détails suivants relatifs à un treppblement de terre, ressenti dans la province de Wellington, le 33 de anéme mois.

Mardi dernier, dans la nuit, la ville de Weilington a souliert d'un tremblement terre aussi terrible que celui de 4848. Pendant le jour it souffla une grande brise du N.O. accompagnée vers 2 heure de fortes averses ; le soir le vent tomba et il recommença à pleuveir jusqu'à 7 freures du soir ou il fit tout à fait calme. La première secousse qui fut trés forte se fit sentir vers 9 b. 40, et dura environ 2 minotes; elle fut suivie a intervalles de quelques minutes d'autres seconsses mains fortes, et tante la quit la terre conserva une sorte de fremissement continuel. Le premier chon a sent causé des dégats dans les édifices, les autres sant rien endommage; les constructions en beiques sont colles qui ont le plus souffert, entre autres la prison etila binque dont la façade et le pérystile se sont écronles ; tes ina en bois n'ont nullement souffert. Les résultats de tremblesient de terre n'ont pas été poins graves dans les suvirons de We'lington. Dans le Hutt district, le digrulation d'un tord à l'autre de la rivière Hutt a été interronnue ner la erue des eaux et l'action des secousses sur le pont.

Ogne, ciastrophe a été aussi sondaine et instrudue dans ra jouing des desarrous dans ses effets. Hest expendient comprisé de penser que, gréce à la divine Providence, I on Laur d'éployer que la mort d'une scele personne; tandis qu'il veil pai y en avroir beaucoup de tuées ai ce sinitre éde de la compressa de la compressa de la compressa par la compressa de la compressa de la compressa repose. L'exception à laiquelle nons fisions est celle du harro. Altorir, qui an éta etten, ai millieu du «erro, par les débris d'une cheminée en briques, placée dans la chamber un la tervouriet et qu'en entre presprimmediatement. C'était un des plur saccess coloire de pars, ce en même tieme de un la Caroci de action de pars, en même tieme de un la Caroci de action pour suite en même tieme de un la Caroci de action pour suite en même tieme de un la Caroci de action pour suite en même tieme de un la Caroci de action pour suite en même tieme de un la Caroci de action pour suite les con même tieme de un la Caroci de action pour partier.

Dans la muit de mercredi, on a encore ressenti quelques secousses, mais elles ont été sans ellets.

On rapporte que la navire Josephine VIIII a senti le trembhement de terre, le 23, à le heure do soir, à pois de 150 milles des côtes de la Nouvelle-Zelande. Digites des mostres priese vernetenent, le soi a det echanses de 3 piede cédemi. Toutes les coquilles qui vivaient sur les rochers, au dessous du nivirai de la basse "iner, as soit tronvers àvec et out piers, en nombre assez considerables au qui restant priese production de l'acceptant de l'acceptant de la comme de

An moment în premier chec, îi est chirir danis le partime, lame doni l'a Sarieir vriticale a tê desime à 14 paire. Elle n'a caust (qui peut d'auraie par suite de la dispusition du pet, qui dire une trie grande cheme, avec une existe fort étende; mais à l'a-losqi, où se trouve un petil port fort étende; mais à l'a-losqi, où se trouve un petil port forret di exposé qui ne sert qu'aux maherataies, toutes l'es maisons et tous les bateaux de la plage ent été enlevies les maisons et tous les bateaux de la plage ent été enlevies par une raques resultable. Le benéurais deuts d'abstente ont passe au milicul'immenses blancs de pièsons surés et l'on en a trouve de très grandés qualités à l'erre.

Il est armanquer que le capitaine Rize-Rey, danses relation de grand termiliennet de tarer de Conception, en 1835, signale des faits emblables: « Pendant la pluie, » I cena de nur était noire; elle semblait bouillie, elle soluse de pox qui s'en degegazient avaient une odeur sulfareuss fort de-sagrisable; le rivage citait couvert de poissons qui praississient compéosiones ou asphyuiss. »

Sur la tigné de collines situees à l'Est du port, il s'est détaché des sommets des blocs immenses que l'en voit très bien de Wellington.

Neamonins os sinistre a beaucoup moins impressionne la population que celui de 1848; personne n'a quitte ni ne songe à quitter Wellington. Les travaux de délaiements, de réparatione et de reconstructions sont déjà commencés de poussés avé vingeur, grâce au concours de 56e régineunt et des côtonels M Cleverty et Gold.

Les transactions commerçaise nont pas soullers et la

Les transactions commerçiales alont pas soullert et la banque continue ses opérations daus la partie de son édifice qui reste debout. Depuis le 23, il y a, presque tous des jours, en de petites seconsees.

# Télégraphie sous-marine.

## LE CABLE ÉLECTRIQUE DE LA MÉDITERRANÉE.

Nous avons parlé dans l'un de nos deraiers numéros du collectrique qui doit établir la communication entre l'Europee l'Adrigo. Algord n'ous extrayog da Montteur de la Flotte les détails suivants sur les obstacles qui out retardé jaçui cel l'entre les détails suivants sur les obstacles qui out retardé jaçui cel l'entre end cette entreprise grandisse, obstacles aplanis désormais par la science de nos officiers de marine :

« L'établissement d'une communication telégraphique entre le Prémont et l'Afrique, et, par cela même, entre la France et l'Afrique, a été hardiment entrepris, il y a quelques mois par l'infatigable M. Brett, constructeur et promoteur du télégraphe sous-marin existant entre la France et l'Angleterre. Déjà, le câble électrique était posé de Sarzane à Bastia : la Corse se trouvait reliée à la Sardaigne : cette dernière tie voyait avancer rapidement la construction de la ligne télégraphique, la traversant dans toute sa louqueur dennis le détroit de Bonifacio jusqu'à Carliari. quand les travaux durent être arrèles dans la partie co prise entre la pointe sud de la Sardaigne et la côte de la regence de Tunis. La, en effet, les renseignements précis inquaient complèt-ment, quand à la profondeur de l'eau et à la nature des fonds. Quelques sondages préliminaires avaient été faits par M. Brett, mais ils avaient accusé des irrégularités telles, qu'il avait été impossible de songer à tenter de continuer la pose du cable électrique, sans connattre, au preafable et de toute nécessité, le veritable profil sous maria de cette partie de la Méditerrande, Aiasi, dans certains endroits, le fonds n'avait ou être trouvé à 500 bra :ees et au-delà (2,500 pieds), taudis qu'à petite distance de ces mêmes points. le plomb, lancé de nouveau, rauportait des profondeurs d'eau movennes

L'important donc, au plus degré, de procéder a une explaration promptée s'abrd ense parages. Paur, fobbani, paration promptée s'abrd ense parages. Paur, fobbani, la compagnie Brett s'adresses au Gouvremence de l'Emperere. Lu pareil appel, fait au non d'oue entérprise d'innepée public, s'al en fait jamais, ne pour ait manquer d'être entendes, aussi, conformement aut cortes des 56 algèset. et tiben qui et corroustances aveuelles rendissest for d'interior de distrière un biliment de l'Etat pour cette destination, M. le univistre de la marine, aut rouver une combination, qu'in lu persontait de donner plaine sainfaction à cette denande. En se instructions, l'avoir a vapare l'à extérer a rous returne l'au déventaigne de se vasient le rept Mattano (pointe und de la Sardeigne). In Gallie, et de corte dernière le à celle de l'abstraction de se vapare d'Arines.

a Cette mission a dié accomplie, nous avons hâte de le dire, avec un plein succès, grâce à l'intelligent dévoupent et au zele éclaire de MM. Daroudeau, ingénieur hydrographe de tre classe de la marine, et Lecoat de Kervéguen, lieuteant de vaisseux commandant le Métore.

a Le tar de ce mois, le Métèvre faisait roule de Toules pour se destination, et le 4 au unafin il étile neve du cep Mallatern. Le 4, a mid, on donnait le premier coup de plomb; le 7, à meil heures du main, on clait dipi sonprès de l'île dr. Tabarque, et les sondes nécessires, pour relier la pointe sou de la Savlaigne à l'île de la Galile, et cellec-i au continent affreinie, deunent terminése.

Cette exploration a demost line a des resultats for Liverseasts, et l'India legionier phytographe de la marine reseaux, et l'Andia legionier phytographe de la marine particular de la marine sur use carte qui represente de la masière a particular de la marine de l'annual de l'annual

» Maigré l'état avancé de la saison, l'opération confiée au Météore a parfaitement réussi. Mais on comprendra sans peine ce qu'il a fallu de soins, d'expérience et de précautions pour arriver à une détermination hydrographique auss excate, de parages où la profondeur de la m er était totale... ent inconnue; car il n'a pas encore été fait de ligne de sonde continue d'une côte de la Méditerranée à l'autre. Le beau travail que vient d'accomplir la misson du Métrore Tait donc honneur au département de la marine, à M. l'ing énieur Darondeau et à M. le lieutenant de vaisseau de Kervéguen, en même temps qu'elle réalise les bienveillantes intentions du gouvernement en faveur d'une œuvre à jaquelle la haute sollicitude de Napoléon III n'a pas cessé, depuis le principe, d'accorder les plus bienveillants encourao emente

Brett var done pouvoir, aujourd'hui, repuradre son arre es peut dire gigantesque, car elle ne tend pus a suaire qu' d'eller le continent européen à l'Algèrie, à l'A-

A près que nous aurons parte de l'entreprise ello-mème, il acois sera pout-être permis de parler un per aussi de son promoteur le de ses diverses tervaux. Nous empruntous une partie des intéressants details qui vont suivre à une lecture récemment faite, en fugieterre, à l'Association britantique pour le pomerisedes existences:

nique pour le progrès des sciences :

= W. fameb Brett peut réclamer pour lui-même et pour son frère l'honneur, non sentement de l'invention, mais du premier objet et du premier établissement des télégraphes sus-marins on occaminates et du telegraphe so qui fonctionne depuis trois aus entre la France et l'Angleerre. Il a réalisé avec son moins de bonheur et de succès ication telegraphique sous-marine qui unit l'Angieterre à la Belgieue de miste 1º mai 1854. Oa peut juger s obtacles ou'il a en à vamore quand il a tallu poser le câble sous-marin au fend de la Méditerranée, et qu'ils'est teouvé en présence d'une valee dont la profondeur surpassait de 100 brusses celles un en affirmait exister sur ta ligne qui unit le Piémont à la Corse. Les profondeurs es entre l'Angleterre et la France, ou entre l'Augleterre et la Belgique, n'excédaient pas un maximum de 30 brasses, tandis que dans la Mediterrance le cable est descendu à 350 brasses (la brasse est de 2 mètres), profondeur 8 foisplus grande que celle d'Angleterre. Tout le monde était convaince à bord que le câble se briserait so L'enorme pression qu'il aurait à supporter en trave sant ce vide énorme, et les officiers expérimentés de la marine sarde qui prenzient part à cett- grande opération conseillaient men de faire un grand détour de 8 milles pour alter chercher les ties de Gorgona et de Capuja, près desquelles la sonde n'indiquait qu'une pronfondeur de 100 brasses. Il était à craindre qu'en n'agissant pas ainsi, on perdrait eutièrement le cable conducteur.

» M. Brett no taixi pes que ce parti no fits plus prudent, mais il y aveit il une question norme qu'il fallait mais il y aveit il une question norme qu'il fallait mont sont coup. Il ne s'agéssif jasé d'un ligne abordés-sont à la Cueve, mais d'une ligne, qui, s'étançant de Corre à la Sardaigne, et de la Sardaigne au littoral d'Arique, no devait se terminer q'aux ridos; l'aquelle aurait à traverser des mers dont profondeur devenait de pièses ni los grandes.

• Or. 3 imagoriast grandement de devider par le falt mêmes e cette viraceste édat jossiblés; pas ami Lilacon stabul, ment l'a couvre on faissant inomber le câble; il sombia d'abord deceatrée à jossiblés; passe d'un anastages sou-marine journel, de la commanda de la comparte del comparte de la comparte de la comparte de la comparte de la comparte del la comparte del la comparte del la comparte de la comparte del la comparte de la comparte del la comparte de la comparte de la comparte del la

» L'habile commandant du navire, le marquis de Ricci, qui jusqu'ălors avait donté du succès de l'entreprise, fut alors pleinement convaince que cettesorte de cable, par sa forme et la combinaison des éléments dont il se compose, offrait des garanties de résistance telles, qu'avec quelques perfectionnements qui ont été discutés depuis, il pourrait délier les plus grandes prolondeurs de l'Atlantique. Il semblait plus naturel de suivre la peninsule italique jusqu'à Naples et la Sicile, plutôt que d'aller d'un seul bond de Sardaigne en Afrique; mais on a redoute les embarras qu'auraient pu susciter les nombreux petits États qu'on aurait rencontrés sur la route; telle qu'elle sera, la ligne n'aura à faire qu'avec les gouvernements de Sardaigne et de France, qui ont encourage sa creation par les c sions et les garanties les plus généreuses, et qui ont admis que les dépeches, dans quelques langues qu'elles fussent, passeraient sans mutilation aucune. A partir du littoral d'Afrique, il se présente deux plans pour attendre l'Egypte et Alexandrie. On peut, soit déposer un câble sous-ma-rin dans les bas fonds; le long des côtes de la Méditerrane, soit enfouir dans le sable, le long du rivage, un câble souterrain. Il est beureux de penser que l'un un l'autre de ces plans, on tous les deux, puissent se réaliser sans qu'on ait rien à craindre pour la sureté de la ligne.

a Quand son résultats financiers de l'entreprise, d'après les calcols de M. Brett, une recette de 100 à 150 fivres par jour sufficait à payer largement l'intérêt du capital enga-

ge. — En cerviant ces lignes, nous arons sons les yeux un morrean du chike électrique de la Mediterrance, il est commorrea du chike électrique de la Mediterrance, il est commorrea de l'est de l'est commo d'extre el cerveloppe dians un timb de genta-percha, pois, tome les sax aux diferences insis en facileux qui en un seguinte me la commo les sax aux diferences insis en facileux qui en un seguinte de l'est percha pois, tome les sax que de l'est que l'est de l

Le Moniteur du 10 août deraier a publié un intéressant extrait des prem'ers rapports de M. le capitaine de vaisseau Tardy de Montravel, commandant la corrette la Constantine, las spirit de la Nouvellé-Caledónie.

Lo neuvoux maport qu'on va lier pruve que la suite des extractions de cet differir supérieur sur les offécie de la Noverles-Caledonie a de Téconde en resolatas favorables, de procure des informations d'une importance croissanté sur la beauté des potsa alsa quie sur les retresses minera par la beauté des potsa alsa quie sur les retresses minera la poute des la resources agracioles du vasie territoire signite, par les ortres de Elemperera, la soft demaine consisti. BAIE DE NUMÉR, PORT-DE-PRANCE, NOUVELLE-CAL PROMIE.

Le 5º juillet 1854.

# Monsieur le ministre,

«L'ai est Ibanacos de voas resulte comple, par un tapport surciaci cerià La hiat, de l'arriveo de la Coustontine et du Prouga sup part de Saina-Visiread,, et de note ediparta de ce part pour la baio de Numeis, sans avoir le temps de donner à Votre Excellence tons les detaits inodispensables de sons operations depuis notre depart de Balade. Aujourd'hui, monsièrer le ministre, je viens remptire cette facurea verc'erpérance que les detaits qui vont sinvier vous offirenst quidquei lattre de la destate qui vont sinvier vous offirenst quidquei lattre de la destate qui vont sinvier vous offirenst quidquei lattre de la destate qui vont sinvier vous offirenst quidquei lattre de la destate qui vont sinvier vous offirenst quidquei lattre de la destate qui vont sinvier vous offirenst quidquei lattre de la destate qui vont sinvier vous offirenst quidquei la destate de la destate de la constant de la destate de la des

Tous les renesigements qui m'étaines, parvenes sur les dispositions de la titub Hienghan (cells berd cett étaites de despusitions de la titub Hienghan (cells berd cett étaites de passions à me faire prises de passions, popularité de la résistance à ontre prises de possession, je jugiarité de paparathre dans ce post avec des moyens d'action assée prisessats pour métandre la possione, necleur à non chef tous pinaire de resistance, et autentir les esprances de quelques prisone un nord qui na stateritaire que le signal de l'engelque pour faire une demonstration houtils. Il mesentible de la proposition de la comme del la comme de la comme del comme del comme de la comme de la comme de la comme de la comme de l

Libre de toutes précupations quand à la sécurité du poste de Balade, je quittai ce deraire port le 3 au soir dans la compagnie du Frony, et le lendemain la Constentiré et sa concerve mouillaient à l'entrée du port de Hienghen. Une heure après, nous étions entoures d'un bon nombre de pirogens qui n'avaient aucune appareane hostille et que les naturels quitterent flacilement pour mondre à bout

La grandeur et l'armement de ces deux hatiments, le nombre des hommes composant les deux équinages, tout parut produire sur eux ne vire impression. Cependant le chef n'avait pàs paru le 5 a la nuit, bien que j'eusse expédié à Buirate un naturel de la tribu pour lui dire qu'il out à se rendre à hord de la Constantine.

Le leademain, je pris le parti d'envoyer une de nos embarcations, armée en guerre, au village habitépar Buarale, et je chargaeit M. l'enseigue de vaisseus Naxer de dire àre chef régaleitrant ou défiant que toute résistance de sa part attirerait les plus grands malheurs sur sa tribu, paire que j'avais la volonife et le pouver, si o'etait afrecisaire, d'étar-

dir por la force l'autorité de la France sur tous les points de la Nouvelle-Calédonie ; que je l'engageais à mettre toute crante ou défiance de côte, et à accepter franchement et de ion cœur un état de choses qui ne pouvait qu'améliorer la position de la Nouvell-Calédonie, et qu'il était du reste

dans l'impuissance de rep Vaincu par l'évidence de sa situation, Buarate se décida

à s'embarquer dans le canot que j'avaisenvoyé, et à accom-pagner M. Sesse à bord: il avous pendant le trajet que ses motifs de répulsion pour notre domination étaient la crainte d'être mis aux fors et déporté, et celle d'être contraint à embracer le cetholicisme et entin d'être dénouillé els bions at do our territoire

# La suite au prochain a

## BATTAIRNITE SHIR RAMP

DE GUERRE.

DE GUE

24 fevrier. Corvette trançaise Musette, communiose par Belland, lieutenant de vaisseau. Goelette française. Nouhtra, desarmée. 7 avril. Corvette à vapeur Prony, commandée par M.

de Brun, capitaine de frezate.

DE COMMENCE.

31. Gordette anglaise Melbourne-Packet, à Bort.

41. Gordette française Étaile du Matin. 30 janvier. Baleinier français Vinstow, capitaine Colin.

shattu en carent, §
86. Trois mats américain Sofronio, capitaine Hall 8 mars. Gosfette du protectorat Raccast, capitaine Chri

an.

45. Brig américain Argyle, capitaine Sabina.

25. Brig anglais Louis et Mirrom, capitaine Milne.

27. Baleinner américain Potomoc, capitaine Swan.

28. Baleinner américain Brotomoc, capitaine Cotte.

4. avril. Goèlette américaine Flying Dart, capitaine

11. Gowette américaine G. VV. Kendull, capitaine Wil-

11. Cotre de Huabine Repe, capitaine Fenuae.
12. Goelette de Rimatara Monahulu, capitaine Keith.
12. Goelette de Borabora Seo-Lork, capitaine Blackett

Houvements du port de Papeeté du samedi 7 ansa-ENTRES.

7. Corvette à vapeur le Prony, commandée par M. de Brun, capitaine de frégate, venant de la Nouvelle-Calédo-

ne. 1. Goelette americaine G. VV. Kendall, capitaine Wil-son, 185 tonneaux, 7 homenes d'équipage, 8 passagers, venant de Sydney en 35 jours; assortiment. 11. Gotre de Bushine Piege, capitaine Penuae, 17 fos-neaux, 2 hommes d'équipage, renant de Huahine en 3

neaux, 2 folhances a equipage, venant de Insanne en 3 jours; provisions.

12. Goëlette de Rimatara Monchitur, acpitaine Keith, 45 Ionneaux, 18 Ionneaux dequipage, 5 passagers, venant de Raiatea en 49 heures; provisions.

12. Goëlette de Borabora Son-Lank, capitaine Riackett, 53 Ionneaux, 5 hommes d'équipage, venant de Raiatea en

33 Ionneaux, 3 homines a equipage, verant or matasura en 18 houres ; provisions.

An mouillage- de Moorea. Baleinier américain Commodor Movris, capitaine Lawrance. 335 Ionneaux, 30 hom-nes d'équipage, venant de la péche; 400 barils.

SUR TES.

Goèlette américaise Poutine, capitaine Liman,

pour Bualtine.
10. Trois mats américain John-Land, capitaine Parcival

pour la Californie.

11. Goelette du protectorat Perle, capitaine Macdonald. ARSENAL DE FARE-IITÉ

On continue les reparations du Vinstow. Le 14, le brig anglais Lotis et Miriam accoste le quai our prendre ses dispositions pour monter sur cale. Le 14, le brig americain Argote a cie mis à l'eau.

# ANNONCES.

#### EMPRUNT A LA GROSSE

Suivant autorisation donnée par le tribunal civit de pre-mère instance et de commerce des lles de la Société par jugement det 2 avril 4855. Jendi, 49 avril, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me (tohin, notaire, à Papètet, il sera profecée à l'adjudication au rabais d'une somme n'excédant pas (6,000 france, jugee nécessaire pour remettre le baleimet a : aujedication au rabais d'une somme n'excedant pas 60,000 francs, jugée nécessaire pour remettre le baleiniez français VVinstow, du port du Havre, en état de reprendre la mer.

Cette adjudication aura lieu en 42 lots de 5,000 francs l'un, à un taux maritime accepté par le capitaine Colin.

La somme prêtee, augmentée de son taux d'adjudication au rabais, sera remhoursee à l'adjudicataire ou à son or-dre, en monade courante, vingt jours apres l'arrivée du l'Vinslour au port du Havre (France), et garantie expues-sement aux les corps, quille, lagrés, apparaux et chargement dudit mavire \*V'rinslour, dont la expactie est de 635 tentre.

heaux.
Aussitôt ses réparations terminées, ledit l'Vinslow effec-tuera son retour en France, par trajet direct, avec son chargement s'elevant à 1600 barils d'huile el fanons. Voir pour plus amples informations le cahier des char-ges déposée en Étude duffit Me Robin.

BOTTOMBY BOND By authority of the civil tribunal of 1st. instance.and ommerce of the Society Islands, in accordance with the adgement rendered on the 12th. april coarrant. On thursday, the 19 april, at 12 o clock, in the office,

and by Mr. Robin, notary at Papeete, they will proceed by adjudication to the lowest bidder, for a sum not exceeding 60,000 frames, required for this purpose of puting the franch whaler Vinatoro, of Havre, in a life state to continue her

vage. This adjudication will be taken in lots of 5.000 france

This adjustication will be taken in lots of 3,000 france such, at a certain rate, accepted by explain Colin.
The sum lend together with the interest as allowed to the breach bader, with the criticaler in current money, within the property of the control of the control money, within the control of the control money, within the control of the control money, within the large large and the control money, with the control large large and the control money of the control of \$50 tour.

I will be a control of \$50 tour. have been terminated, the Trinnion will sail direct for France, with her carge amounting to 1,600 harrels of 31 and pounds of bone.

— Fee further particular angle to Str. Roden, notary at the control of the c

# VENTE AUX ENCHÈRES.

M. P. BONNEFIN a recu ordre du capitaire Pike pour vendre à l'encan, mercredi prochain, 18 du courant, a 11 heures du matin, dans les magasins de MM. Hort frères.

our compte de qui de droit : Le trois mats harque anglais Selma, dans l'état ou il se ouve maintenant, mouillé dans la baie de Papeete. trouve maintenant, m Avec .

Anczes et chalo

Ancres et chalnes, Voiles, cordages, Espars, chambre, mobilier, etc., etc. On est invité à visiter le navire avant la vente. Pour pois singles reneignements, s'adresser au maga-sin du commissière priseur.

# SALE BY PUBLIC AUCTION

M. P. BONNEFIN has received instructions from cap-tain Pike to sell by public auction on wednesday, the 16 of april next, of the clock at the stores of Messers Hor-brothers (or account of whom it was a sell and the conbrothers for account of whom it may concern, the british barque Selma, as she now lies in the harbour of Papoete. with .

an : Anchors and chains ,

Anchors and cassis, Sails, rigging, Spars, catin furniture, etc. Persons are invited to inspect the vessel previous to the sale, for further particulars apply to the stores of the auc-

#### AVIS AU PUBLIC.

M. PÉAN a l'honneur d'informer le public qu'il a plu-eurs immeubles à vendre, situes rue de la Petite-Pologne. a Papoete.
S'adresser à lui pour les conditions de vente.

PUBLIC NOTICE. Mr. PEAN has the honour to inform the public that he has several houses to sell situated in Little Poland Street

Apply to him for the conditions of the sale

Papeete, 12th. April 1855. The undersigned intends to depart from Tahiti on or a-bout the 25th instant. John RICORD.

Papeete, le 12 avril 1855.

Le public est prévenu que le soussigne a l'intention de quitter Tahiti le 25 du courant. JEAN RICORD.

# AVIS AU PUBLIC.

M. LAMOTTE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de la chaussure de France, soullers en ventride-puis 4 piastre et deime jusqu'à 3 piastres, soullers vernis a 3 piastres et deime et au-dessus, holtes, etc., etc., ver-nis blancet noir spécial pour conserver la chaussure.

Limprimeur gérant : H. Gronger, & D.: Busson